

Plan vélo

**ERDRE ET GESVRES
TERRITOIRE CYCLABLE**



erdregesvres
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SOMMAIRE

PROPOS INTRODUCTIFS	P.03
PARTIE 1	
LE RAPPEL DE LA STRATÉGIE GLOBALE DE MOBILITÉ DU TERRITOIRE	P.04
PARTIE 2	
LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DU VÉLO	P.10
PARTIE 3	
LE PLAN D' ACTIONS DU TERRITOIRE	P.16

Un plan vélo est un document visant à établir une stratégie globale pour développer la pratique cyclable sur un territoire.

Il vise à définir selon les différentes thématiques liées à la pratique du vélo, les actions à mettre en place pour faciliter son usage (infrastructures, stationnement, services, communication ...)

PROPOS INTRODUCTIFS

La Communauté de communes s'est dotée en mai 2017 d'une Stratégie de mobilité durable ambitieuse visant à augmenter les part des déplacements cyclables pour atteindre 3% des 220 000 déplacements quotidiens générés par nos habitants.

Au delà de la promenade et du sport, le vélo est un véritable moyen de transport si la pratique en est sécurisée. Propre et peu cher, à la fois respectueux de l'environnement, vecteur de développement économique, mais également propice à se maintenir en forme, le vélo a de l'avenir.

L'enjeu de santé publique des transports, qui émettent des particules fines et du protoxyde d'azote doit être pris en compte dans nos choix quotidiens. Bien entendu, nous sommes conscients que le secteur des transports émet plus d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre du pays et il est de notre devoir de donner des perspectives de développement de modes de transport non polluants à notre stratégie de développement durable.

On sait que certains déplacements ne seront jamais effectués en vélo pour des raisons de distance à parcourir, mais il est intéressant de noter que 40% de nos déplacements se font à l'intérieur de sa commune de résidence. Il y a là un enjeu auquel il faut répondre avec vigueur pour maintenir la qualité de vie de nos bourgs et nos villages pour l'avenir.

Notre rôle consiste à donner les moyens à chacun de se déplacer dans de bonnes conditions aujourd'hui, et demain, dans un contexte d'augmentation de notre population.

Si les parts modales des habitants restent stables - avec 75% des déplacements en voiture - dans dix ans, un véhicule supplémentaire sera ajouté tous les cinq véhicules.

Favoriser le vélo nécessite d'agir fortement et à différents niveaux ; les infrastructures, les équipements et les services, en assurant une bonne animation et une large communication.

Sur les liaisons intercommunales structurantes, notre objectif de créer 60 km de réseau express cyclable passe par des infrastructures lourds et des acquisitions foncières en vue d'aménager un maillage de pistes cyclables sécurisées et efficaces.

Le Plan Vélo est notre feuille de route pour les années à venir pour faire d'Erdre et Gesvres un véritable territoire cyclable.

**Le Vice Président en charge des Mobilités,
Jean Luc BESNIER**

La Communauté de communes s'est dotée en mai 2017 d'une Stratégie de mobilité durable ambitieuse visant à augmenter les part des déplacements cyclables pour atteindre 3% des 220 000 déplacements quotidiens générés par nos habitants.

On sait que certains déplacements ne seront jamais effectués en vélo pour des raisons de distance à parcourir, mais il est intéressant de noter que 40% de nos déplacements se font à l'intérieur de sa commune de résidence. Il y a là un enjeu auquel il faut répondre avec vigueur pour maintenir la qualité de vie de nos bourgs et nos villages pour l'avenir.

Notre rôle consiste à donner les moyens à chacun de se déplacer dans de bonnes conditions aujourd'hui, et demain, dans un contexte d'augmentation de notre population.

Si les parts modales des habitants restent stables - avec 75% des déplacements en voiture - dans dix ans, un véhicule supplémentaire sera ajouté tous les cinq véhicules.

Favoriser le vélo nécessite d'agir fortement et à différents niveaux ; les infrastructures, les équipements et les services, en assurant une bonne animation et une large communication.

Sur les liaisons intercommunales structurantes, notre objectif de créer 60 km de réseau express cyclable passe par des infrastructures lourds et des acquisitions foncières en vue d'aménager un maillage de pistes cyclables sécurisées et efficaces.

Le Plan Vélo est notre feuille de route pour les années à venir pour faire d'Erdre et Gesvres un véritable territoire cyclable.

**Le directeur régional de l'Ademe,
Franck DUMAITRE**

PARTIE 1

RAPPEL DE LA STRATÉGIE DE MOBILITÉS DURABLES 2017

LE RAPPEL DE LA STRATÉGIE GLOBALE DE MOBILITÉ DU TERRITOIRE

Objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du pôle métropolitain Nantes St-Nazaire (approuvé le 19/12/2016) :

- Renforcer la proximité pour développer les modes actifs
- Relier les territoires grâce aux transports collectifs performants
- Favoriser les usages raisonnés de la voirie et limités de la voiture
- Accompagner les innovations et changements de pratiques à venir

Objectif

Rendre évidente la ville des courtes distances



STRATÉGIE DU TERRITOIRE CYCLABLE

Le Plan Global de Déplacement, approuvé le 10 mai 2017, fixe des objectifs de part modale ambitieux s'appuyant sur une stratégie globale répondant à 3 enjeux :

- 1 : Donner envie d'aller à pied et à vélo
- 2 : Accompagner le développement des transports collectifs
- 3 : Changer notre culture de la mobilité

Objectif

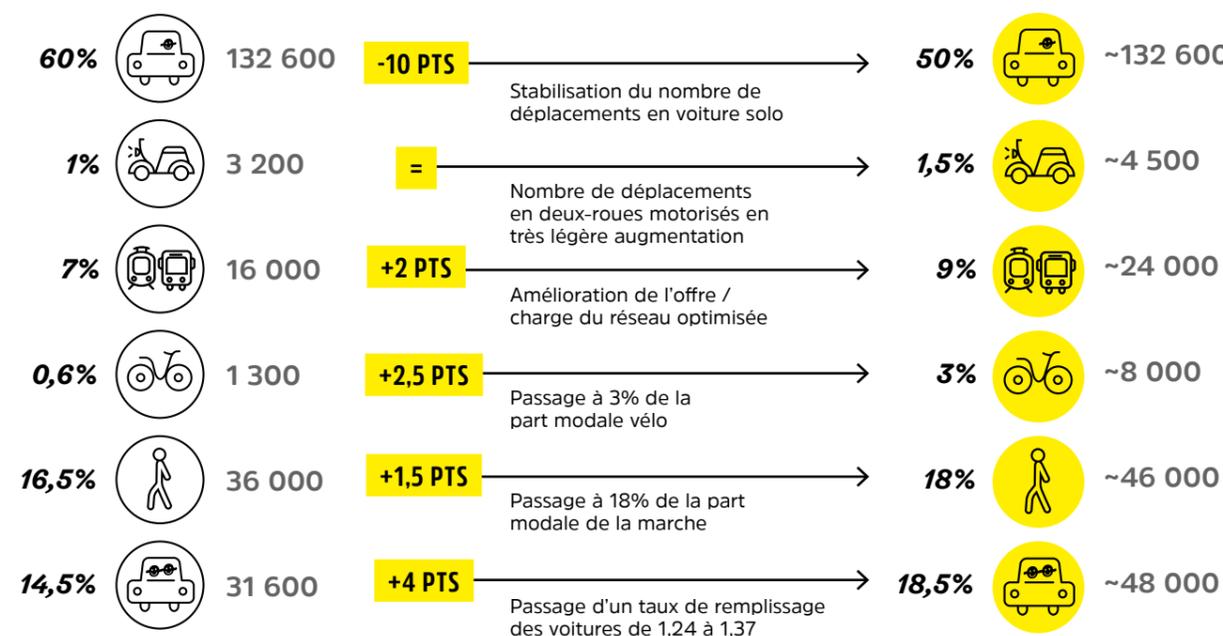
8 000 déplacements par jour à vélo en 2030



OBJECTIFS DE RÉPARTITION MODALE À L'HORIZON 2030

2015 : 221 300 DÉPLACEMENTS

2030 : 263 100 DÉPLACEMENTS



DONNER ENVIE D'ALLER À PIED ET À VÉLO

Cet objectif s'appuie sur la stratégie développée au Plan Global de Déplacement :

- L'optimisation de l'espace public
 - Priorité aux piétons dans les aménagements
 - Le nécessaire partage de la voirie
 - La modération des vitesses
- La maîtrise de la demande de mobilité
 - Orientations du PLUI
 - Quartiers d'habitat en zones apaisées
 - Hiérarchisation de la voirie

«La voiture doit s'adapter aux territoires et non l'inverse»

source : concertation, 2016

**CONTRIBUTION AU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Dans le cadre de son document de définition de la règle d'urbanisme, la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, a souhaité que la stratégie de mobilité du Plan Global de Déplacement soit traduite dans une **Orientations d'Aménagement et de Programmation** thématique.

Une première partie hiérarchise la voirie du territoire en distinguant, par exemple en urbain, les **voies de dessertes résidentielles**, dont la vitesse maximale autorisée est limitée à 30 km/h au maximum, les **voies de liaison** entre quartiers et équipements et les **voies de transit**, où sa fluidité doit être maintenue en priorité mais avec une forte cyclabilité.

Une seconde partie approche les caractéristiques minimales des voies douces et des impasses ouvertes aux modes actifs et présente des principes d'aménagement, qui s'adressent notamment aux porteurs de projet privés dans le cadre des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Par ailleurs, dans le règlement du PLUI, les normes de stationnements dans les immeubles collectifs résidentiels ou tertiaires sont précisées.



«Pouvoir se déplacer à pied et à vélo aisément est un gage de qualité de vie. Un enjeu central pour l'avenir et l'attractivité de notre territoire.»

**DONNER ENVIE D'ALLER À PIED ET À VÉLO**

Développer une politique cyclable ambitieuse sur le territoire peut être considéré comme une nécessité en vue d'une diminution des émissions de gaz à effet de serre et pour l'amélioration de la santé publique, mais c'est aussi un investissement d'avenir.

Le vélo, vecteur de développement économique

1 € investi dans les politiques cyclables, c'est au moins 1 € de retombées économiques par an. Sur le territoire d'Erdre et Gesvres, traversé du nord au sud par la Vélo-dyssée (Eurovéloroute N°1 d'Hendaye (64) à Roscoff (22) dans sa partie française), véritable autoroute touristique à vélo, le développement de la filière s'impose. Favoriser l'implantation de services pour les cyclotouristes, accompagner les professionnels dans leurs pratiques et viser à accroître leur visibilité sur le marché sont autant de leviers à disposition de la Communauté de communes pour valoriser l'ensemble de son territoire et son patrimoine. La participation au réseau de collectivités des Départements et Régions cyclables (DRC) est un vecteur important d'inspiration des politiques à mener.

Le vélo, outil d'aménagement

Aujourd'hui, peu des habitants du territoire sortent leur vélo en semaine. Pourtant, on constate que 40% des déplacements font moins de 3 km et que les habitants d'Erdre et Gesvres en possèdent presque un chacun. Les infrastructures cyclables doivent être développées pour favoriser la pratique et l'espace public aménagé pour légitimer la place du cycliste sur les routes.

Les aménagements se doivent d'être fonctionnels, attractifs et sécurisés pour trouver leur public sur des déplacements au quotidien. Il est nécessaire d'opérer un changement radical dans la conception même des aménagements routiers, au profit des cyclistes et des piétons.

Le vélo, un mode de transport d'avenir qui nécessite une vision à long terme

Lorsque le vélo ne suffit pas à lui seul à réaliser de longs déplacements, il est le lien idéal entre domicile et arrêt de transport en commun ou aire de covoiturage.

C'est un mode de transport inclusif et accessible au plus grand nombre. Si les conditions d'aménagement sont réunies, c'est un mode de transport d'avenir car il permet, pour un coût d'investissement relativement modique et un coût d'usage faible, de répondre à bon nombre de besoins de déplacement.

Les dessertes de quartier doivent tendre vers une vitesse réglementaire de 30 km/h maximum permettant de prioriser l'usage de la marche et du vélo.

Il est nécessaire d'étudier très concrètement les modalités de stationnement des vélos aux points de connexion entre les différents modes de transport pour faciliter la multimodalité des habitants.

Le vélo à assistance électrique en question

Le développement des vélos à assistance électrique doit être favorisé sur le territoire. Il permet de s'affranchir des dénivellations et augmente largement les distances acceptables par les usagers.

Des territoires, comparables en termes de taille et de compétences à Erdre et Gesvres, ont mis en place des systèmes de locations de longue durée avec option d'achat, qui fonctionnent parfaitement pour aider les ménages à prendre la décision de l'achat de ce matériel encore coûteux.

Assurer la mise en œuvre de l'objectif du SCoT «favoriser l'intermodalité » nécessite d'organiser ces lieux de passage d'un mode de transport à l'autre. Ce travail doit être conduit en lien avec Nantes Métropole, nos communes, le Pôle Métropolitain, le Département de Loire-Atlantique et la Région des Pays de la Loire.

Des points de connexion hiérarchisés

Le territoire se penchera sur les différents types de lieux à aménager à terme pour assurer l'amélioration de l'intermodalité. Dans un premier temps une cartographie, puis une hiérarchisation des lieux d'échanges entre transport en commun, vélo et voiture individuelle pourraient être réalisées selon une définition commune des points de connexion. Ainsi, les points de connexion du territoire seraient aménagés de façon à y faciliter le stationnement vélos et voiture et donc le rabattement vers les transports collectifs. Différents services et équipements pourraient y être établis afin d'en favoriser l'usage. Ces points de connexion seraient d'autant plus aménagés qu'ils sont structurants. La Communauté de communes pourrait soutenir les investissements des communes sur ces éléments, voire en porter en tant que maître d'ouvrage en lien avec sa politique de transport scolaire.

Des points de connexion équipés

Le niveau d'équipement des points de connexion est un élément supplémentaire dans la capacité de l'utilisateur à modifier ses habitudes. S'il renonce à faire la totalité de son déplacement en voiture individuelle, il est nécessaire que le stationnement de celui-ci soit sécurisant. Si l'utilisateur du transport en commun souhaite rejoindre le car ou le train en vélo, d'autant plus s'il est à assistance électrique, il est évident qu'il souhaitera être certain de le retrouver en bon état. Des consignes individuelles peuvent être envisagées pour les cycles. Aussi, des éléments de confort pour l'attente des usagers de transport en commun peuvent être prévus. A l'avenir, il est souhaitable de créer de la vie, de l'activité autour de ces points de connexion, par l'implantation de vente directe ou de vente à emporter en fin de journée.

UNE STRATÉGIE GLOBALE DE MOBILITÉ DU TERRITOIRE

12 Plans d'actions communaux pour les modes actifs (PACMA) : Action #1 PGD

Les 12 communes d'Erdre et Gesvres ont approuvé un Plan d'Actions communales pour les Mobilités Actives. La Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, dans le cadre de son Action #1 du Plan Global de Déplacement a financé des bureaux d'études pour accompagner chaque commune dans la traduction locale de la stratégie de mobilité du territoire.

Chaque Maire a ainsi réfléchi à sa propre stratégie sur ses routes et ses chemins.

Les pôles générateurs de déplacement, les villages à relier au bourg, les infrastructures urgentes à créer, l'animation de la politique cyclable, les stationnements à créer, les continuités cyclables à assurer à terme, sont autant de thèmes abordés en proximité.

Chaque Conseil municipal a ainsi son propre projet pour le développement cyclable de sa commune, qui s'inscrit dans la continuité du projet communautaire et concourt à la réalisation de ses objectifs.

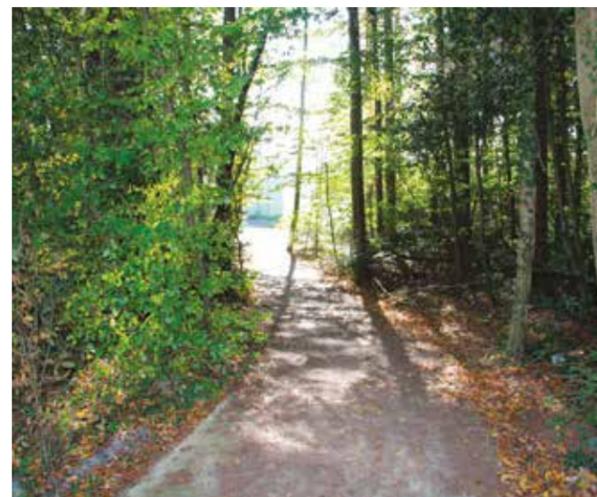
La Communauté de communes d'Erdre et Gesvres accompagne financièrement chaque commune dans les projets de mise en œuvre de leur PACMA.



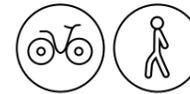
CHANGER NOTRE CULTURE DE LA MOBILITÉ

Les élus souhaitent agir sur le comportement par des réflexions d'animation territoriale :

- La communication vers les habitants
Vers un changement de comportement
- Le management de la mobilité des actifs
Le management de la mobilité
- Le management de la mobilité des scolaires
Les nouveaux usages du numérique

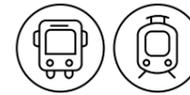


LE PLAN D' ACTIONS DU PLAN GLOBAL DE DÉPLACEMENT



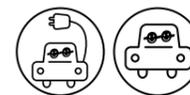
DÉVELOPPER LA MOBILITÉ ACTIVE (MARCHE / VÉLO)

- A#1** : Réaliser des plans d'actions communales pour les mobilités actives
- A#2** : Réaliser les itinéraires cyclables d'intérêt communautaires référencés au SDLD
- A#3** : Réaliser un plan en faveur du développement de la pratique du vélo sur le territoire



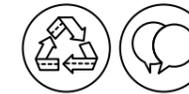
DÉVELOPPER LES TRANSPORTS COLLECTIFS ET L'INTERMODALITÉ

- A#4** : Porter un réseau «cible» de transport en commun à discuter avec les partenaires
- A#5** : Aménager des «points de connexion» entre les différentes offres de transport



QUESTIONNER LE RÔLE DE LA VOITURE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

- A#13** : Encourager le covoiturage et réaliser des actions pour en faciliter la pratique
- A#14** : Définir et mettre en œuvre un schéma d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques



CHANGER LES COMPORTEMENTS : VERS UNE MOBILITÉ DURABLE

- A#6** : Créer une activité de conseil en mobilité (CeM) au sein du territoire d'Erdre et Gesvres
- A#7** : Réaliser un guide à destination des habitants sur les offres de transport et de mobilité
- A#8** : Former les scolaires à l'écomobilité : réalisation de PDES
- A#9** : Former les scolaires à l'écomobilité : cursus pédagogique de mobilité
- A#10** : Réaliser des Plans de Déplacements Inter-Entreprises à l'échelle des parcs d'activités
- A#11** : Réaliser le Plan de Déplacements d'Administration d'Erdre et Gesvres



ORGANISER LE TRANSIT SUR LE TERRITOIRE

- A#12** : Contribuer à la définition de l'axe RP1+ de transit Ancenis-Bouvron



ORGANISER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- A#15** : Contributions au PLUi

PGD du territoire d'Erdre et Gesvres // 2017 // Stratégie et plan d'actions

PARTIE 2

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DU VÉLO

L'ÉCO SYSTÈME VÉLO

Aménagement

- Réseau Express Vélo
- Itinéraires cyclables municipaux
- Plans d'actions communales pour les mobilités actives
- Adaptation des vitesses des véhicules

Planification

- PADD – DOO Scot Nantes – St-Nazaire
- OAP Mobilités du PLUi
- Plan Global de Déplacement
- Schéma cible cyclable, action 2 du PGD

Stationnement

- Maillage du territoire et des lieux de vie (écoles, commerces, sport...)
- Stratégie de maillage en Intermodalité
- Sécurisation (abris, box individuel,...)

Communication et sensibilisation

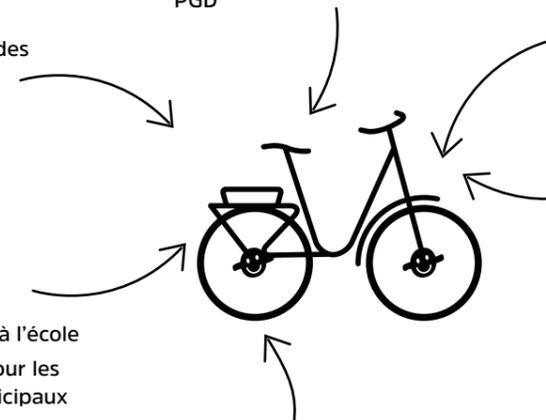
- Semaine marche et vélo à l'école
- Journée d'information pour les services techniques municipaux
- Guide vélo grand public

Développement filière vélo

- Soutien acteurs vélo
- Développement du cyclotourisme

Services

- Service de location de VAE pour les actifs du territoire (pour tester le VAE comme mode de déplacement)
- Vélo-école pour se remettre en selle ou apprendre à faire du vélo



QUI FAIT QUOI SUR LE VÉLO ?

Les communes aménagent leur espace public, prévoient les stationnements devant les pôles générateurs de déplacement, elles peuvent compter sur Erdre et Gesvres pour les aider par la voie de fonds de concours et de fléchages de subventions. Les communes sont le lien privilégié avec les acteurs municipaux, associatifs et habitants

La Communauté de communes d'Erdre et Gesvres intervient sur l'aménagement des axes d'intérêt communautaire, et sur les espaces d'intermodalité en lien avec la Région. Elle est également pertinente pour offrir des services aux écoles, aux entreprises, aux associations

le Département apporte un soutien technique et valorise les itinéraires touristiques, via son propre plan Vélo et la politique de soutien aux territoires. Il réalise également de grands itinéraires inter communautaires.

Le Pays Touristique Erdre, Canal, Forêt regroupant les communautés de communes de Blain, Nozay et Erdre et Gesvres, accompagne les hébergeurs, améliore l'expérience des cyclotouristes et des itinérants. Il valorise les actions locales par la promotion des itinéraires au-delà d'Erdre et Gesvres.

Les associations qui œuvrent pour le développement de la pratique du vélo et animent le territoire peuvent compter sur le soutien de leurs élus locaux.

Erdre et Gesvres Territoire cyclable

Le vélo est un mode de transport nécessitant des investissements, de la communication, de l'animation et chaque collectivité territoriale à sa hauteur en est consciente et agit. La proximité est essentielle. L'implication de chacun est primordiale.



LE SOUTIEN DE L'ÉCOSYSTÈME VÉLO : LES PARTENAIRES DU TERRITOIRE

Mobilité Durable de soutien de l'Ademe

La convention de financement de l'Ademe dans le cadre du programme d'animation du management de la mobilité et des modes actifs permet à la collectivité de travailler à la fois la demande en déplacements afin de réduire l'usage de la voiture individuelle et de promouvoir l'usage des modes de transport durable, notamment les modes actifs, les nouveaux usages de la voiture (covoiturage, autopartage) ainsi que les transports collectifs.

Le Territoire d'Erdre et Gesvres est par ailleurs lauréat 2019 de l'Appel à Projets Vélo et Territoires de l'Ademe.

La Loire-Atlantique à vélo

Territoire favorable à l'usage du vélo, le Département s'engage dans son Plan d'actions 2017-2027 à accompagner fortement le développement de la pratique cyclable. Que ce soit en tant qu'aménageur ou partenaire pour le bien de tous, il innove également sur les territoires, en faveur du tourisme, de l'insertion ou du handicap. Ces actions en faveur de la jeunesse, du point de vue sportif ou pédagogique créent des conditions favorables à l'usage du vélo.



Projet réalisé avec le soutien technique et financier de l'ADEME dans le cadre du programme CEE AVELO

GENÈSE DU PLAN VÉLO

Les ateliers de concertation

- **Où ? Quand ?**
 - les 18 novembre 2017 et 21 avril 2018
 - au siège de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres
- **Qui ?**
 - près de 40 participants pour chaque atelier : professionnels du monde du vélo et du tourisme, hébergeurs, habitants, associations (dont Place au Vélo et Verger), élus de la CCEG et du Pays touristique Erdre Canal Forêt, Auran, membres du Conseil de développement Erdre et Gesvres
- **Quoi ?**
 - ateliers participatifs pour définir et prioriser les actions à engager dans le cadre du plan vélo du territoire selon 5 grandes thématiques : infrastructures, stationnement, services, communication et sensibilisation, développement économique et touristique.
 - 40 pistes d'actions sont ressorties lors de la première séance, et une dizaine prioritaires lors de la seconde réunion



CALENDRIER DU PLAN VÉLO

- Approbation du **Plan Global Déplacement (PGD)** le 10 mai 2017
- **Concertation** de différents acteurs du territoire sur le contenu du plan vélo
 - 1er atelier de concertation le 18/11/2017
 - 2nd atelier de concertation le 21/04/2018
- **Annnonce du Plan Vélo National**
 - Le 14 septembre 2018
- **Concertation** avec le Conseil de développement
 - Le 1er avril 2019
- **Validation** du plan vélo en bureau communautaire
 - Le 23 Mai 2019
- **Approbation** du plan vélo en Conseil Communautaire
 - Le 26 Juin 2019



LE MARCHÉ DU VÉLO, VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN PLEIN ESSOR

Le marché du vélo est un **secteur en forte croissance**, le chiffre d'affaire global généré par ce marché est en constante augmentation depuis 10 ans.

Le nombre de vélos neufs vendus se stabilise depuis 2016 autour de **2,7 millions unités**, mais le montant du panier moyen poursuit son augmentation. La valeur des pièces et des équipements a progressé de 9,6%, entre 2016 et 2017, pour atteindre **1,278 milliards d'euros**.

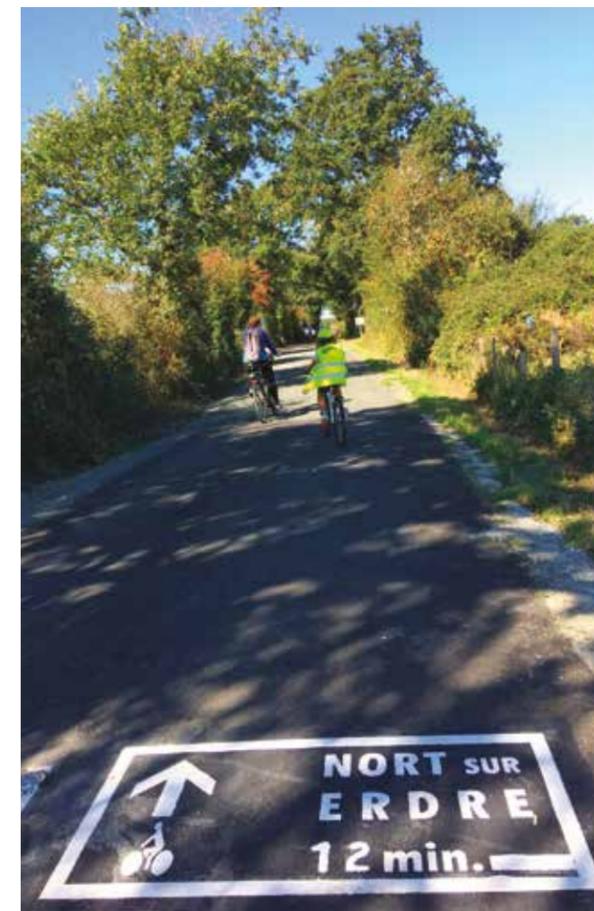
Trois types de vélo tirent le marché : le VTT adulte (pour un prix moyen de 350 €), le vélo de course (pour un prix moyen de 1 300 €), le Vélo à Assistance Electrique VAE (près de 40% du chiffre d'affaires, pour un prix moyen de 1585 €).

Les ventes explosent : **338 000 VAE vendus en 2018**. 65% sont des VAE de ville, pour une pratique utilitaire.

La maintenance du vélo est un enjeu prioritaire puisque les distributeurs proposant des services « après-vente » sont ceux qui ont connu les plus fortes progressions de chiffres d'affaires.

Objectif

Accompagner les forces vives du territoire engagées pour le vélo



LA PRATIQUE DU VÉLO

On distingue classiquement 6 types de pratique du vélo, qui engendrent chacun des types de vélo différents (vélo de ville, vélo de course, VTT, Vélo à Assistance Electrique, vélo-cargos, triporteurs, monocycle, ...) et des politiques publiques également différenciées et adaptées aux différentes pratiques :

La pratique sportive routière, la pratique sportive sur chemins, la pratique professionnelle, l'excursion ou promenade, l'itinérance touristique, et la pratique utilitaire. Ces trois derniers types de cyclistes nous intéressent particulièrement.

Au regard des objectifs d'Erdre et Gesvres pour la mobilité du quotidien, **le principal enjeu de proximité et le plus fort potentiel réside dans le développement du vélo utilitaire :**

- La moitié des déplacements des habitants d'Erdre et Gesvres sont internes au territoire (40% à l'intérieur des communes de résidence)
- 42% des déplacements des habitants d'Erdre et Gesvres font moins de 3 km
- La moitié des déplacements entre 1 et 3 km sont effectués en voiture en tant que conducteur

Objectif

60 km d'itinéraires intercommunaux structurants en 2030



LA PRATIQUE TOURISTIQUE DU VÉLO

Zoom sur la pratique de loisirs d'excursion

A la journée, réalisée sur des courtes distances (pratique sportive exclue), au départ de son domicile (sans hébergement) sur route ou voie verte hors sentier

Besoins

- Itinéraires sécurisés « nature »
- Parcours jalonnés par des panneaux simples
- Services de location de vélo à la demi-journée
- Stationnement sécurisé de courte durée

Le Département de Loire-Atlantique coordonne un système simple de numérotation des boucles touristiques.

La Communauté de communes d'Erdre et Gesvres travaille en lien avec le Pays touristiques et ses partenaires pour créer puis favoriser la promotion des futures boucles, ainsi que pour fédérer les professionnels du tourisme et promouvoir leurs «offres vélo».

Itinéraires structurants portés par le Département de Loire-Atlantique impactant le territoire

- L'Eurovélo 1 : partant de la Norvège jusqu'au Sud du Portugal, baptisée « La Vélodyssée » sur le territoire français (1 200 km : Roscoff > Hendaye), représente un linéaire de plus de 8 000 km.
- La voie verte Carquefou-Saint-Mars-la-Jaille : voie verte de 36 km aménagée dans l'emprise d'une ancienne voie ferrée et prochainement enrobée, elle passe à Saint-Mars-du-Désert.
- L'axe Bouvron - Châteaubriant, projet sur l'emprise d'une ancienne voie ferrée.
- Le projet de doublement de la « Loire à vélo » sur la rive nord entre Nantes et Saint-Nazaire.

Objectif

Création de boucles touristiques



Zoom sur la pratique itinérante

Touristique, caractérisée par le fait de changer quasiment chaque soir de lieu d'hébergement. Cette pratique génère une économie très spécifique (hébergement, restauration, transport, guidage) dans laquelle le rôle du vélo et de l'itinéraire est très important.

Besoins

- Itinéraires sécurisés urbains et « nature »
- Parcours jalonnés, y compris en s'éloignant de km kilomètres de l'axe structurant l'itinérance,
- Référencement des offres locales sur les sites et l'écosystème Vélodyssée
- Stationnement sécurisé de courte durée avec consigne
- Services de conciergerie

Objectif

Création de services à destination des itinérants



LE BÉNÉFICE « SANTÉ » DE LA PRATIQUE DU VÉLO

Au-delà du caractère non polluant du vélo, les bénéfices santé d'une **activité physique régulière** sont aujourd'hui établis selon l'Organisation Mondiale de la Santé : une activité physique modérée quotidienne de 30 minutes conduit à une baisse de 30% de la mortalité (maladies cardio-vasculaires, hypertension, diabète, cancers).

La promotion de l'activité physique et la **lutte contre la sédentarité** constituent aujourd'hui des enjeux forts de santé publique notamment pour une population âgée (+60 ans).

L'Observatoire régional de santé d'Ile-de-France démontre, en 2012, que **les bénéfices de la pratique du vélo sont vingt fois supérieurs à ses risques.**

«Ne pas faire de vélo, c'est dangereux pour la santé !»



Bilan 2018 de la Vélodyssée

Eurovélo Route N°1 par Loire-Atlantique Développement

- 20 700 cyclistes en 2018
- 58% d'excursionnistes, 26% font des boucles
- 33 km parcourus en moyenne
- 71€ dépensés en moyenne par jour et par excursionniste

Des améliorations sont à envisager en matière de location de vélo et VAE ainsi qu'en équipements et services dédiés aux cyclotouristes sur les itinéraires (consignes, réparateur, chargeur...). Un effort particulier est à mener vers les clientèles «familles».



Avec l'appli Activ' Dos, trouvez les bons mouvements adaptés à votre mal de dos.

ameli.fr

PARTIE 3

LE PLAN D' ACTIONS

ACTION 1

Création d'un Réseau Vélo Structurant

Objet : Réalisation de 60 km d'itinéraires cyclables en 10 ans pour mailler le territoire.

Contenu / modalités :

- Rappel de la prise de compétence au 1er janvier 2018 de l'aménagement de liaisons cyclables d'intérêt communautaire. Le maire conserve son pouvoir de police sur ces cheminements cyclables.
- Premier itinéraire intercommunal : Nort-sur-Erdre – Les-Touches. Inauguré en septembre 2018.
- Itinéraires intercommunaux à l'étude entre 2019 et 2021 :
 - Casson – Sucé-sur-Erdre,
 - Petit-Mars – Nort-sur-Erdre,
 - Treillières – Grandchamp-des-Fontaines,
 - Casson – Nort-sur-Erdre
- Sur la seconde phase d'étude entre 2022 et 2027, les itinéraires suivants seront étudiés:
 - Sucé-sur-Erdre – Carquefou,
 - Vigneux – Treillières,
 - Saint-Mars-du-Désert – Nort-sur-Erdre
 - Treillières – Nantes
 - NDDL – Blain via Fay-de-Bretagne
- Problématiques de continuités et d'acquisitions foncières qui nécessiteront un suivi spécifique.
- Convention de gestion pour l'entretien avec les communes.

Indicateur(s) de suivi de l'action :

- Nombre de km d'itinéraires cyclables réalisés
- Comptages du nombre de cyclistes sur ces itinéraires

Échéance
2027

Type d'action
Aménagement -
Infrastructures

Porteur envisagé
Erdre & Gesvres

Rôle du porteur
MOA - MOE

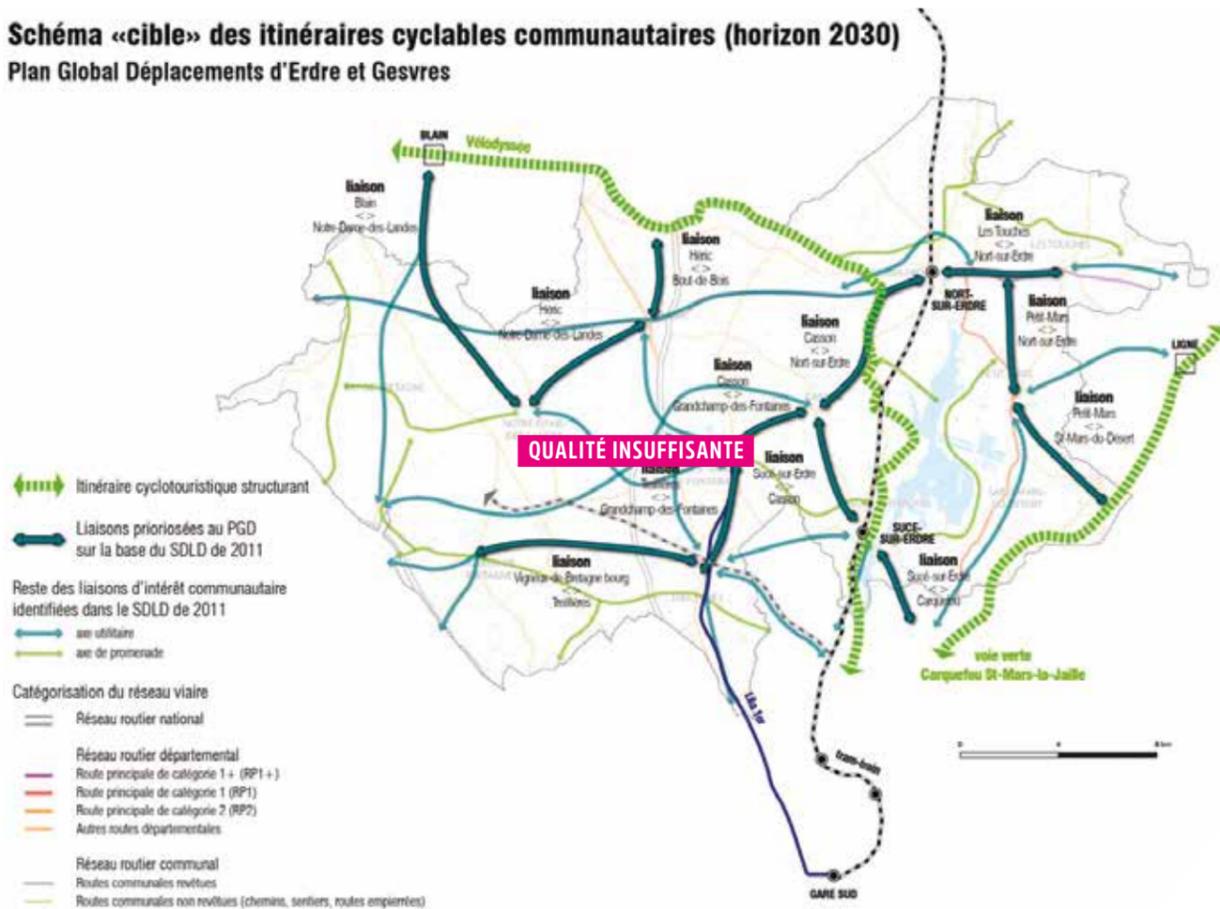
Partenaire potentiels
Commune(s) /
Département /
Région / Cerema

Echelle de pertinence
Intérêt communautaire

Cibles prioritaires
Utilitaire - Promenade

UN RÉSEAU CYCLABLE COMMUNAUTAIRE STRUCTURANT

Schéma «cible» des itinéraires cyclables communautaires (horizon 2030)
Plan Global Déplacements d'Erdre et Gesvres



UN RÉSEAU CYCLABLE COMMUNAUTAIRE STRUCTURANT

Programmation pluriannuelle des investissements

Les élus ont approuvé en 2017 un plan d'investissement de 2 millions d'euros après subventions. Cette programmation des investissements sera revue en 2021 pour la période 2022 – 2027.

Investissements communaux

Les communes investissent dans les aménagements cyclables et bénéficient de fonds de concours et de financements communautaires en ce qu'elles contribuent aux continuités cyclables et à la qualité de vie par la réalisations d'espaces publics de qualité.

Des liens qui dépassent le territoire

Les relations cyclables avec Nantes Métropole, les Communautés de communes du Pays d'Ancenis, de la Région de Nozay et du Pays de Blain doivent être aménagées quand elles sont nécessaires.

Un travail collaboratif est enclenché avec les collectivités voisines. Dans le même sens, le Département est un partenaire incontournable dans la mise en œuvre de son Plan Vélo.

Subventions et soutiens

Au-delà des concertations utiles avec les associations locales, expertes d'usage de la pratique cyclable, l'Union européenne, l'Etat, l'Ademe et le Département sont des partenaires majeurs de la mise en œuvre réussie de ces investissements.



ACTION 2

Développement économique et touristique

Objet : Structurer et animer la «filière vélo» sur le territoire.

Contenu / modalités :

- Inciter et accompagner les entreprises, au travers d'un accompagnement, en vue de faciliter l'usage du vélo pour leurs salariés.
- Accompagnement au changement des stationnements vélo pince-roue vers des équipements qualitatifs pour les pôles commerciaux, de santé ou de loisirs,...
- Soutenir les associations de promotion de l'usage du vélo (locaux, subventions...)
- Développer un appel à projet citoyen pour soutenir et promouvoir les initiatives locales autour du vélo.

Coût estimatif :

- Temps de travail
- Frais d'accompagnement et d'animation : 15 k€/an

Indicateur(s) de suivi de l'action :

- Evolution de la part modale vélo
- Nombre d'actions soutenues
- Nombre de partenaires impliqués
- Nombre de prestataires ou entreprises accompagnées

ACTION 3

Soutien au développement local du vélo

Objet : Aide financière et en ingénierie pour le développement de la pratique cyclable sur le territoire.

Contenu / modalités :

- Ingénierie territoriale sur le développement de la pratique du Vélo
 - Accompagnement à la réalisation de dossiers de subvention pour le compte des communes ou des associations,
 - Soutien à la réalisation d'animations et actions de promotion au vélo des associations en lien avec les communes
- Subventionnement
 - Pérennisation d'un fond de concours spécifique vers les communes
 - Fléchage de subventions supra, dans une logique de complémentarité entre l'action de l'intercommunalité et des communes (ex: contrat territoire région)
 - Contrat de transition écologique, DSIL, DETR, Fonds Mobilités/vélo ADEME, PRSE, AAP...
 - Fonds européens, dont le programme LEADER,
 - Programmes Certificats d'Économies d'Énergie (Alvéole...),

Coût estimatif :

- Temps agents en recherche financements, accompagnement, et coordination
- Pérennisation du fond de concours Modes actifs d'Erdre et Gesvres si pacte financier

Indicateur(s) de suivi de l'action :

- Temps agent passé
- Nombre d'animations et actions soutenues

Échéance

2020

Type d'action

Service

Porteur envisagé

Erdre & Gesvres (Comité de Suivi Mobilités)

Rôle du porteur

Accompagnement/ Soutien

Partenaires potentiels

Associations/Entreprises / Prestataire / Ademe / Office de tourisme / Département / Région

Échelle de pertinence

Erdre & Gesvres

Cible prioritaire

Utilitaire

Échéance

2019-2027

Type d'action

Accompagnement – Ingénierie – Subvention

Porteurs envisagés

Erdre & Gesvres / Service Mobilités et Service politiques contractuelles

Rôle du porteur

Coordinateur

Partenaires potentiels

Commune(s) / Financeurs / Associations

Échelle de pertinence :

Intérêt communautaire et intérêt local

Cibles prioritaires

Utilitaire - Promenade

ACTION 4

Déploiement des solutions de stationnement

Objet : Aménager 500 places de stationnement vélo sécurisées pour assurer une meilleure intermodalité avec le réseau de transport en commun et le covoiturage

Contenu / modalités :

- Détermination et hiérarchisation d'une quarantaine de sites à aménager,
- Définition de la solution à mettre en œuvre sur chaque site en lien avec les communes,
- Réalisation du génie civil par les communes sur leur domaine,
- Pose et entretien du mobilier par Erdre et Gesvres, abris ouverts, abris fermés, consignes individuelles, pompe à air...),
- Faciliter le vélo embarqué auprès de l'AOM et promouvoir l'usage du «double vélo» (un premier vélo entre mon origine et mon arrêt de «montée», un second vélo entre mon arrêt de «descente» et ma destination.

Coût estimatif :

- 500 k€ sur 4 ans, dont 175 k€ d'autofinancement minimum,
- Temps d'échanges auprès de la Région, du Département et de Nantes Métropole,

Indicateur(s) de suivi de l'action :

- Nombre de places de stationnement sécurisées mises en œuvre
- Fréquentation des stationnements sécurisés

ACTION 5

Communication et sensibilisation

Objet : Communiquer sur le vélo pour en faire un sujet sur le territoire et inciter au changement de pratiques

Contenu / modalités :

- Définition des cibles et des leviers d'actions de communication en fonction des publics
- Organisation d'événements sur le vélo (Fête du vélo, Semaine européenne de la mobilité, Semaine du développement durable, petit-déjeuner révision vélo, café auto-répartition,...)
- Réalisation d'une carte coopérative sur les itinéraires, stationnements, points noirs en association avec le Conseil de Développement d'Erdre et Gesvres
- Participation à des challenges «mobilités durables»
- Formation des élus

Coût estimatif :

- 5 k€ par an

Indicateur(s) de suivi de l'action :

- Nombre de campagnes de communication, d'événements vélo,
- Evolution des parts modales

Échéance

2020/2022

Type d'action

Stationnement

Porteurs envisagés

Erdre & Gesvres et communes

Rôle du porteur

MOA MOE

Partenaires potentiels

Commune(s) / Département / Région / Ademe / Alvéole

Échelle de pertinence :

Intermodalité

Cible prioritaire

Utilitaire

Échéance

2019

Type d'action

Animations et sensibilisation

Porteur envisagé

Erdre & Gesvres

Rôle du porteur

Animateur

Partenaires potentiels

Commune(s) / Département / Région

Échelle de pertinence :

Erdre & Gesvres

Cibles prioritaires

Jeunes, scolaires, grand public

ACTION 6

Sensibilisation des scolaires

Objet : Développer des actions de sensibilisation à la marche et au vélo auprès des scolaires

Contenu / modalités :

- Cerner le contenu pédagogique avec l'Académie sur la base du «savoir rouler»,
- Coordonner une offre d'interventions et de supports pédagogiques dans les établissements scolaires du territoire,
- Impulser une dynamique d'animations vélo et une semaine annuelle de la marche et du vélo à l'école, ainsi que dans les centres de loisirs volontaires,
- Coordonner les acteurs pour proposer différentes actions (parcours maniabilité vélo, circuit prévention routière, qualité de l'air, association d'auto-réparation,...),
- Pérenniser les démarches et les actions auprès des écoles et centres de loisirs.

Coût estimatif :

- Temps investi dans les réunions, la préparation du contenu pédagogique, les créations de supports, les animations de démarches intercommunales (challenges),
- Supports pédagogiques, cadeaux aux élèves les plus vertueux pour 5 k€,
- Prestations d'animation des partenaires (associations, entreprises, ...) pour 10 à 15 k€/an.

Indicateur(s) de suivi de l'action :

- Nombre d'élèves sensibilisés chaque année
- Evolution du nombre de classes engagées dans la démarche
- Evolution des parts modales des scolaires

ACTION 7

Service de location de Vélo à Assistance Électrique

Objet : Développer des un service de location de Vélo à Assistance Electrique pour les Actifs du territoire pour diffuser la pratique cyclable

Contenu / modalités :

- Acquisition de 80 VAE classique et 8 spécifiques (vélo familial, Cargo, allongé, tricycle) avec une montée en charge progressive en fonction des demandes (liste d'attente),
- La durée de location sera d'un mois, un trimestre, un an, renouvelables avec un maximum de 24 mois, et la maintenance préventive est prise en charge par la collectivité de façon périodique,
- Le prix de location sera décroissant pour être incitatif,
- Certains VAE seront affectés aux maisons de l'emploi et prêtés aux bénéficiaires (demandeurs d'emploi, personnes en insertion ou réinsertion) par les prescripteurs du Service Emploi (Mission locale, associations intermédiaires).
- Parallèlement, une étude va questionner l'opportunité de créer une subvention à l'acquisition de VAE.

Coût estimatif :

- Coût d'acquisition des VAE : 150 k€ subventionné à 33% par le Programme AVELO (Ademe)
- Frais de gestion (logiciel 7,2 k€/an) et temps agent (0,15 ETP)
- Frais de la maintenance préventive, environ 10 k€/an.

Indicateur(s) de suivi de l'action :

- Nombre de locataires du service de location
- Enquête qualitative et évolution de la part modale vélo domicile - travail

Échéance

2019

Type d'action

Animations et sensibilisation

Porteur envisagé

Erdre & Gesvres

Rôle du porteur

Animateur

Partenaires potentiels

Commune(s) /
Département / Région
/ Académie de Nantes /
Etablissements scolaires
/ Prévention routière

Échelle de pertinence :

Erdre & Gesvres

Cibles prioritaires

Jeunes, scolaires, grand public

Échéance

2019

Type d'action

Service

Porteur envisagé

Erdre & Gesvres

Rôle du porteur

Maitre d'ouvrage

Partenaires potentiels

Prestataire / Ademe

Échelle de pertinence

Erdre & Gesvres

Cible prioritaire

Actifs

ACTION 8

Accompagnement à l'activité d'une Vélo-école

Objet : Accompagner le développement d'une vélo-école

Contenu :

- Soutenir l'apprentissage et la remise en selle des habitants de la CC Erdre et Gesvres.
- Développer le savoir rouler dans les établissements scolaires.
- Organiser des manifestation pour promouvoir la pratique du vélo au quotidien pour tous.
- Proposer des actions ciblées par exemple des sessions d'apprentissage grand-parents/petits-enfants.
- Faciliter l'acquisition et l'auto-réparation des cycles.

Modalités :

- Appel à manifestation d'intérêt ou Appel à Projet.
- Convention d'objectifs et de moyens avec la ou les associations retenues

Coût estimatif :

- Participation / subventions de l'ordre de 20 à 30 k€ par an

Indicateur(s) de suivi de l'action :

- Nombre de personnes formées
- Evolution de la part modale vélo
- Enquête qualitative

ACTION 9

Développement cyclo touristique

Objet : Développer des boucles cyclotouristiques sur le territoire.

Contenu / modalités :

- Animer une équipe projet associant différents acteurs : loueurs, réparateurs, magasins, hébergeurs, associations, communes, intercommunalité...
- Développer un réseaux des acteurs vélo et mettre en place des partenariats.
- Conduire une étude pour identifier les boucles cyclables du territoire, les points de connexions avec la Vélodyssée et les circuits vélo limitrophes, les équipements et services nécessaires pour le réseau cyclable ainsi que la faisabilité des itinéraires identifiés.
- Déployer un système de comptage des randonneurs sur les différents itinéraires,
- Rechercher des coopérations avec les territoires extra Pays touristique sur les équipements et services aux touristes et hébergeurs,

Coût estimatif :

- Temps d'analyses et de coopération,
- Frais d'étude et de faisabilité de boucles cyclo touristiques
- Travaux de réalisation des boucles

Indicateur(s) de suivi de l'action :

- Nombre de cyclistes
- Evolution de la part modale vélo
- Enquête qualitative

Échéance

2020-2021

Type d'action

Service

Porteur envisagé

Erdre & Gesvres

Rôle du porteur

Accompagnement
- subvention

Partenaires potentiels

Associations /
Département / Ademe

Échelle de pertinence

Erdre & Gesvres

Cible prioritaire

Utilitaire

Échéance

Rattachement à la programmation pluriannuelle 2022/2027.

Type d'action

Service

Porteur envisagé

Erdre & Gesvres
(Comité de Suivi Mobilités)

Rôle du porteur

Coordination / MOA

Partenaires potentiels

Associations /Entreprises
/Prestataire / Ademe / Pays
touristique Erdre Canal
Forêt / LAD /Département /
Région/ CCPB / CCN / CCES

Échelle de pertinence

Erdre & Gesvres

Cibles prioritaires

Excursionnistes
/ Itinérants

SUIVEZ-NOUS SUR WWW.CCEG.FR

